

CONFÉRENCE

Protéger nos enfants face à l'islamophobie

La conférence sur la protection des enfants face à l'islamophobie a eu lieu à Montréal au Centre Culturel et Communautaire de Montréal Nord, le 19 mai dernier, en présence d'un public impliqué qui a suivi avec grand intérêt autant l'exposé du conférencier principal M. Noureddine Razik que les interventions des panélistes invités.



Noureddine Razik

Il s'agit de Mme Lynda LeBouthier de l'AMQ Et Messieurs Bergman Fleury Conseiller en éducation interculturelle, Dr. Brahim Benyoucef, Dr Bashar Elsolh Président du FMC, Dr. Mohamed Aziz Chraïbi Imam de AMMN & CKL, le modérateur était M Lamine Foura.

Le consulat Général du Royaume du Maroc a été représenté par le Vice Consul M. Mohammed Najjari.

Monsieur l'ambassadeur du Royaume du Maroc au Canada a du s'excuser à cause d'autres engagements cette même journée.

Après avoir retracé l'historique du terme Islamophobie, et relater dans quel contexte les sentiments et émotions négatives entourant ce terme se sont développés, le conférencier a évoqué les exemples d'actualité concernant les filles portant le voile qui ont été disqualifiées par la Fédération Provinciale Québécoise du Taekwondo, et ce, malgré la décision

favorable de la Fédération Internationale du Taekwondo qui ne voit dans le port du hijab ni un manque d'équité, ni un problème de sécurité.

Cet affront que présentent les opposants au port du hijab face à la loi et aux règlements en vigueur, témoigne d'un manque de responsabilité et d'une attitude de provocation qui cherche à alimenter la controverse et à nuire à la paix sociale dont jouit le Québec.

L'islamophobie qui a fleuri sur les décombres des événements du 11 Septembre, est devenu une arme aux mains des extrémistes et des racistes, explique le conférencier. Les musulmans qui rejettent toute forme de violence, se voient ainsi, injustement associés à des actes criminels et des méfaits qu'ils dénoncent haut et fort.

Les enfants canadiens de confession musulmanes sont, ajoute le conférencier, régis par les mêmes lois nationales et internationales. Ils sont des citoyens à part entière avec les mêmes droits et les mêmes obligations que l'ensemble des citoyens canadiens.

Dans l'audience une mère qui porte le voile a fait un témoignage en pleurant, en expliquant comment la DPJ (Direction de la Protection de la Jeunesse) l'a traînée dans la boue pendant des années, à cause de signalements non fondés, les intervenants qui ont scruté à la loupe le domicile et les comportements de ces parents musulmans. Cette mère avertit les autres familles que de telles interventions peuvent détruire leur famille.

Prenant la parole M, Fleury a expliqué que pour le port du voile, chaque institution est maître de ses règlements internes à travers le conseil d'établissement. À Cet égard Messieurs Fleury et Razik ont répliqué que les conseils d'établissement ne peuvent pas être au dessus de la loi, la Commission des droits de la personne qui a tranché en faveur du port du voile, la loi de la protection de la jeunesse qui considère l'expulsion scolaire prolongée comme une compromission, les chartes canadienne et québécoise et enfin la charte internationale de la protection des enfants, stipulent toutes, la reconnaissance du droit à la différence et la garantie contre toute discrimination, reliée à l'origine, l'appartenance ethnique et/ou religieuse.

Dr. Bashar Elsolh a rappelé qu'en effet la communauté musulmane souffre d'un problème de représentativité et de coordination.

M Aziz CHRAIBI, a souligné à son tour les valeurs universelles qui unissent les différentes communautés du Canada. Il a ajouté que nous avons des leçons à tirer des difficultés que traverse notre communauté (oumma), que les préceptes de l'Islam nous imposent l'ouverture à l'autre, la compassion, le bon voisinage, soit être un bon citoyen.

Dans ce cadre, M. Chraïbi a réitéré le besoin que la communauté fasse sa part de civisme et de contribution communautaire, de s'assumer ex participer aux festivités communautaires : La marche de la Famille, compagne de don de sang, marche contre la violence ..

M. Razik a fait appel également à la communauté pour une implication saine et citoyenne dans l'édification de la société québécoise et canadienne et l'enrichissement du pluralisme culturel.

Une mise en garde, contre toute infiltration d'éléments négatifs ou de courant destructeur, au sein du mouvement associatif et communautaire musulman, a été lancée.

La communauté a également été invitée à :

1) Dénoncer toute forme de violence quelle soit intrafamiliale, ou Idéologique et 2) Inscrire son implication dans un élan de construction de ponts entre les cultures et les religions.

À la fin de cette rencontre M Razik a lancé un appel au recrutement des familles d'accueil musulmanes et à la formation d'un comité de la protection de la jeunesse musulmane du Canada.

Les organisateurs de l'évènement ont déploré le manque de mobilisation de la communauté, dont seulement une cinquantaine ont choisi d'assister et de participer à cet évènement.

Noureddine Razik,

Conseiller clinique en intervention interculturelle; Criminologue, diplômé de l'Université de Montréal Ministère de la Santé et des Services Sociaux/Protection et Réadaptation Juvénile; Membre de la Commission Québécoise des Libérations Conditionnelles / Ministère de la Sécurité Publique, Québec

عبد القادر الكردودي
Abdelkader El Kardoudi
 مستشار مالي وفي العقار

- Conseiller Financier
- Consultant en Immobilier
- Credit et leasing

Sté 2K EXTRA SERVICES
 Résidences Najmat Al Janoub II - Imm. G n° 3
 (route Sidi Bouzid) - El Jadida
 Tél : B. 023 39 20 80 - Fax : 023 39 20 73
 GSM : 061 15 86 28
 E-mail : abder_elkardoudi@hotmail.fr

FLYING TIGERS CARS
 Location de voitures au Maroc

En complément des services d'assurance et de réparation de véhicules de prestige, de communication et de déplacements, nous offrons :

Fouad Benmoussa,
 24, rue Moulay Rachid, Apt. N 1 -Hassan- Rabat, Maroc.

Réservation à partir du Canada:
 Tél.: 011-212-37-70-98-38 Fax: 011-212-37-70-13-68
 E-mail: www.fwc@wanadoo.net.ma